

Supported by:



based on a decision of
the German Bundestag



**Programme des Nations Unies pour le Développement
Fonds pour l'Environnement Mondial
Programme de Microfinancements**

Initiative de soutien mondial aux aires et territoires du patrimoine communautaire (APACs)

Appel à propositions - Phase 2

**Identification d'une ONG catalytique de soutien au suivi - évaluation et gestion des connaissances
des projets menés dans les aires et territoires du patrimoine communautaire au Maroc - Initiative
proactive de soutien aux APACs**

Date de Diffusion : 03 février 2026 au 31 mars 2026

Montant de la subvention : Le montant maximal de la subvention pour ce projet ne doit pas dépasser la limite de 50,000 USD.

Durée d'exécution : 36 mois maximum.

Annexes :

- Annexe 1 : stratégie de soutien aux APACs au Maroc durant l'OP8 : thématiques et paysages d'intervention
- Annexe 2 : Formulaire du projet

Contexte

Depuis 2014, l'Initiative de soutien mondial aux aires et territoires du patrimoine communautaire (ICCA-GSI) fournit un appui financier direct visant à améliorer la reconnaissance et l'efficacité globale des APAC en matière de conservation de la biodiversité, de moyens de subsistance durables et de résilience face aux effets du changement climatique.

La phase 2 de l'ICCA-GSI a été lancée afin de poursuivre ces efforts tout en mettant l'accent sur les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité (CMB, [GBF](#)) à l'horizon 2030, en particulier :

Cible 3 (Target 3) : Garantir qu'au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, en particulier les zones d'importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient effectivement conservées et gérées d'ici à 2030, au moyen de systèmes écologiquement représentatifs, bien connectés et équitablement gouvernés d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, le cas échéant, et en les intégrant dans des paysages terrestres, marins et océaniques plus vastes, tout en veillant à ce que toute utilisation durable, lorsque cela est approprié, soit pleinement compatible avec les objectifs de conservation, et en reconnaissant et respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris sur leurs territoires traditionnels.

Cible 21 (Target 21): Garantir que les meilleures données, informations et connaissances disponibles soient accessibles aux décideurs, aux praticiens et au public afin d'orienter une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité, et de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances. Dans ce contexte, les savoirs traditionnels, innovations, pratiques et technologies des peuples autochtones et des communautés locales ne doivent être accessibles qu'avec leur consentement libre, préalable et éclairé (CLIP), conformément à la législation nationale.

Cible 22 (Target 22) : Garantir une représentation et une participation pleines, équitables, inclusives, effectives et sensibles au genre dans les processus décisionnels, ainsi qu'un accès à la justice et à l'information en matière de biodiversité pour les peuples autochtones et les communautés locales, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur les terres, territoires, ressources et savoirs traditionnels, ainsi que pour les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes en situation de handicap, et assurer la protection totale des défenseurs des droits humains en matière d'environnement.

Cible 23 (Target 23): Garantir l'égalité de genre dans la mise en œuvre du cadre (CMB) grâce à une approche sensible au genre, afin que toutes les femmes et les filles disposent de chances et de capacités égales pour contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment par la reconnaissance de leurs droits égaux et de leur accès à la terre et aux ressources naturelles, ainsi que par leur participation et leur leadership pleins, équitables, significatifs et éclairés à tous les niveaux d'action, d'engagement, d'élaboration des politiques et de prise de décision liés à la biodiversité.

La phase 2 de l'ICCA-GSI est mise en œuvre dans 50 pays à travers le monde par le Programme des Nations Unies pour le Développement ([UNDP](#)), par l'intermédiaire du Programme de microfinancements ([SGP](#)) du Fonds pour l'environnement mondial ([GEF](#)). Le suivi et l'évaluation (S&E) et la gestion des connaissances constituent des composantes essentielles à la réussite et au développement de l'ICCA-GSI. Le cadre de S&E et de gestion de connaissance de l'initiative repose sur un processus de collecte et d'analyse systématiques des données afin d'évaluer la performance des projets, y compris les objectifs ciblés définis dans le document de projet de l'ICCA-

GSI convenu avec le donateur, et de fournir des éléments pour une prise de décision éclairée et une planification stratégique.

Conformément à la stratégie de la phase 2 de l'ICCA-GSI et de la Stratégie du programme pays (SPP) au Maroc pour la huitième phase opérationnelle du PMF (OP8) couvrant la période 2024–2028, les organisations qualifiées sont invitées à soumettre des candidatures pour la mise en œuvre d'activités de suivi et d'évaluation et de gestion des connaissances fondées sur la méthodologie et les outils de l'ICCA-GSI.

L'initiative proactive de soutien aux APACs devrait durer jusqu'à 36 mois et disposer d'un budget maximal de 50,000 USD. Les propositions seront examinées et approuvées par le Comité national de pilotage du PMF (CNP), en consultation avec le Groupe consultatif technique (GCT) au niveau national, le cas échéant. Il est attendu que l'organisation retenue mette en œuvre les activités en collaboration avec le PNUD/PMF FEM et les membres concernés du Consortium APAC, www.iccaconsortium.org.

Objectifs

Les organisations souhaitant postuler pour la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation et de gestion des connaissances de la phase 2 de l'ICCA-GSI devront examiner les responsabilités ci-dessous au regard des réalités socioculturelles et politiques du pays. L'organisation élaborera ensuite un plan d'action afin de contribuer aux activités de S&E et de gestion des connaissances au Maroc, en appui au Coordonnateur national (CN), notamment pour :

I- Réaliser une évaluation des besoins et des capacités des bénéficiaires dans les sites de projet aux fins du cadre de S&E et de gestion des connaissances de l'ICCA-GSI.

II- Former les bénéficiaires au niveau des projets sur les éléments suivants :

- a) Méthodologie du processus de renforcement autonome (PRA) :** La principale méthode utilisée est celle des « discussions communautaires de base ». Le processus comprend sept éléments d'auto-renforcement, chacun assorti de questions directrices, d'outils et d'exemples. Les éléments ne doivent pas nécessairement être suivis dans un ordre précis et peuvent être adaptés au contexte, selon les choix des communautés concernées. [Guide de processus de renforcement autonome](#).
- b) Indice de résilience et de sécurité :** Outil de suivi permettant d'évaluer rapidement l'état de santé global et la solidité des APAC, ainsi que leur résilience. Il s'agit d'un outil fondé sur un système de notation. L'outil comprend sept composantes principales couvrant :
 - (i) le lien entre les peuples autochtones et les communautés locales et l'APAC ;
 - (ii) la gouvernance de l'APAC ;
 - (iii) la conservation de la nature et les moyens de subsistance durables ;
 - (iv) les facteurs internes constituant des menaces pour les APAC ;
 - (v) les régimes fonciers et la reconnaissance ;
 - (vi) le niveau de soutien approprié de la part de tiers ;
 - (vii) les facteurs externes constituant des menaces pour les APAC.
- c) Outil de Management de projet ([Outil de Management](#)) :** Outil intégrant des indicateurs correspondant aux objectifs ciblés de l'ICCA-GSI, alignés sur les objectifs 3, 21, 22 et 23 du CMB. Un modèle existant est disponible via JotForm et permet aux parties prenantes concernées de travailler hors ligne et sur plusieurs appareils afin de tenir compte des zones à accès Internet limité.

III. Soutenir la gestion des connaissances et les actions de communication en produisant des études de cas, des vidéos et des photorécits sur les APACs qui le souhaitent.

IV- Accompagner les bénéficiaires dans l'enregistrement de leurs APAC dans les bases de données mondiales.

- a) Registre mondial des APAC The [Global ICCA Registry](#)**: Plateforme en ligne visant à sensibiliser à l'importance des pratiques de conservation menées par les peuples autochtones et les communautés locales. Il s'agit d'une base de données volontaire dans laquelle les gardiens des APAC ou les organisations qui les soutiennent peuvent fournir des données, des études de cas, des cartes, des photographies et des récits. Les informations sont fournies au moyen d'un questionnaire fondé sur le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des communautés concernées. Le registre fournit également des informations permettant de comprendre ce que sont les APAC, les avantages et les considérations liés à la participation, ainsi que les procédures d'enregistrement.
- b) Plateforme Protected Planet ([Protected Planet platform](#))**: Le Registre mondial des APAC est relié au portail Protected Planet, hébergé par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE (UNEP-WCMC). Il s'agit de la plateforme de référence pour les données mondiales sur les aires protégées et conservées (APC) et pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de conservation fondés sur les zones. Les bases de données Protected Planet sont utilisées par des gouvernements, des ONG, des acteurs non étatiques et des communautés afin de suivre les progrès vers les objectifs politiques, d'éclairer de nouvelles stratégies de conservation, de défendre des territoires et de sensibiliser.

Les gardiens des APAC peuvent également choisir de soumettre leurs APAC en tant qu'aire protégée ou en tant qu'Autre mesure de conservation efficace par zone (AMCE) à la base de données Protected Planet, qui regroupe désormais la Base de données mondiale des aires protégées [WDPA](#) et la Base de données mondiale des autres mesures de conservation efficaces par zone ([WD-OECM](#)). La soumission de données sur les APAC, également désignées comme Territoires autochtones et traditionnels (TAT), renforcera leur visibilité et garantira leur prise en compte dans le suivi des progrès vers les ambitions nationales et internationales en matière de conservation.

- c) Mapeo pour les APAC** : Mapeo est une application développée par Digital Democracy (désormais nommé Awana Digital, [Awana Digital](#)) destinée à soutenir les peuples autochtones et les communautés locales dans la documentation, le suivi et la cartographie de divers types d'informations. Une version spécifique, « Mapeo pour les APAC [Mapeo for ICCAs](#) », permet aux gardiens des APAC de cartographier les limites de leurs territoires et de soumettre, s'ils le souhaitent, leurs données au Registre mondial des APAC et à la plateforme Protected Planet. L'application fonctionne entièrement hors ligne, est hautement personnalisable et repose sur une base de données décentralisée de type pair-à-pair permettant aux communautés de conserver la pleine propriété de leurs données.

V- Examiner les données et appuyer le traitement, la vérification, l'organisation et l'assurance qualité des données relatives aux principaux outils de S&E.

VI- Soumettre les rapports finaux au Coordonnateur national du PMF et à l'équipe pays concernée, après assurance qualité.

Critères

Les organisations candidates sont invitées à soumettre les éléments suivants :

- Le formulaire de projet tout en fournissant un plan de travail et un budget justifié, incluant les sessions de formation et les visites de suivi sur les sites de projet.
- Un calendrier de mise en œuvre sur une période de 24 à 36 mois entre 2026 et 2028.
- Une description détaillée de l'expérience et des capacités de l'organisation candidate en s'appuyant sur les indications ci-dessous (qualifications).

Qualifications

- Engagement fort en faveur des APAC, des droits des communautés et de la conservation de la biodiversité¹.
- Connaissance des enjeux liés à la Convention sur la diversité biologique (CDB, [GBF](#)) et au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
- Connaissance du programme de travail de l'Organe subsidiaire chargé de l'Article 8(j) ([SB8J](#)) concernant les APACs et des orientations du Forum international autochtone sur la biodiversité concernant les territoires autochtones et traditionnels (TAT, [ITTs](#)) du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. ([IIFB](#)).
- Expérience avérée dans l'organisation de consultations avec les communautés locales.
- Capacité démontrée à produire des rapports écrits de haute qualité dans les délais impartis.
- Une connaissance des programmes du PNUD, du PMF et des commissions mondiales de l'UICN constitue un atout.

¹ Pour des informations contextuelles complémentaires sur les APAC et les Territoires autochtones et traditionnels (TAT) dans le cadre des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal: (a) www.iccaconsortium.org; (b) <https://iifb-indigenous.org/our-work/iifb-working-group-on-target-3/>

Annexe a - Guide du processus de renforcement autonome

Veuillez suivre ce lien pour accéder au guide : [Guide de processus de renforcement autonome](#)

Le processus de renforcement autonome (Self-Strengthening Process – SSP) constitue un pilier fondamental pour les communautés locales vivant dans des APAC (Aires et Territoires du Patrimoine Communautaire) ou Territoires de Vie. Le SSP implique un parcours d'auto-renforcement, un processus de réflexion, de discussions et d'actions qui permet aux communautés de définir et de structurer des plans en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations.

Le SSP se compose de **sept actions principales** :

1. Réfléchir – Le SSP peut être déclenché par la nécessité de répondre à une préoccupation urgente concernant le territoire ou de saisir une nouvelle opportunité. Un point de départ utile consiste à organiser une discussion de base afin d'explorer et de confirmer :

- (i) si la communauté est gardienne d'un territoire de vie ou d'une APAC ;
- (ii) quel est le statut de ce territoire de vie ou de cette APAC ;
- (iii) si et comment la communauté souhaite s'engager dans un SSP.

2. Documenter – La documentation par la communauté concernant le territoire de vie ou l'APAC peut être utile pour un usage interne au sein de la communauté ou pour soutenir des connexions externes. La documentation contribue à renforcer d'autres éléments du renforcement autonome, notamment la capacité à communiquer, à observer l'évolution de la situation du territoire de vie dans le temps et à défendre le territoire contre les atteintes.

3. Comprendre – Une fois que suffisamment d'informations sur l'APAC ou le territoire de vie ont été recueillies et partagées au sein des communautés, le renforcement autonome peut se concentrer sur la compréhension de la situation globale ou de l'état de santé du territoire de vie. L'Indice de résilience et de sécurité mentionné précédemment peut être utilisé conjointement comme outil pour évaluer la réalité des communautés en lien avec des aspects écologiques, sociaux, culturels, spirituels, politiques et économiques interconnectés au sein de l'APAC. Comprendre leur situation ou réalité actuelle permet aux communautés de discuter de leur avenir.

4. Envisager et célébrer – Un moment fondateur de tout SSP est celui où les communautés se reconnaissent elles-mêmes comme gardiennes de leur territoire de vie ou APAC et s'engagent collectivement à maintenir ce rôle à l'avenir. Bien que cet engagement puisse prendre des formes différentes selon les communautés, il repose généralement sur les capacités collectives et la volonté de gouverner et de gérer le territoire concerné. L'auto-reconnaissance en tant que communauté gardienne est renforcée lorsqu'elle est construite sur, ou accompagnée d'une vision partagée de l'avenir du territoire de vie. Le moment de reconnaissance collective peut culminer par un événement visant à célébrer, affirmer et s'engager autour de la vision commune de l'avenir souhaité, du rôle de gardiens, tout en suscitant l'enthousiasme communautaire et le sentiment d'unité.

5. Agir & communiquer – Pour que le SSP produise des résultats tangibles, la communauté devra agir. Cela inclut généralement l'élaboration et la mise en œuvre d'une ou de plusieurs initiatives spécifiques. Ces initiatives doivent s'appuyer sur les étapes précédentes, telles que la compréhension des forces et défis propres aux communautés, ainsi que des menaces et opportunités auxquelles elles font face dans leur rôle de gardiennes, et sur la vision de l'avenir souhaité. Autrement dit, les membres de la communauté doivent ensemble réfléchir et s'accorder sur ce qui doit être mis en place pour que leur vision partagée du territoire de vie devienne une réalité.

6. Agir avec les autres – Les communautés gardiennes sont confrontées à des défis similaires et ont tout à gagner à partager leurs expériences et à unir leurs forces. En ce sens, le renforcement autonome implique en fin de compte un renforcement mutuel entre pairs et alliés, qui commence généralement par une forme de mise en

réseau. La mise en réseau et l'organisation nationale pour des actions collaboratives peuvent contribuer à créer une masse critique de soutien en faveur des territoires de vie ou des APAC. Ces collaborations génèrent :

- (i) une prise de conscience mutuelle et une solidarité, notamment pour faire face aux menaces pesant sur les territoires de vie ;
- (ii) des moyens d'action renforcés (mis en commun à partir de multiples sources) ;
- (iii) une meilleure compréhension des enjeux et priorités partagés, y compris la manière de saisir les opportunités et d'utiliser efficacement les ressources ;
- (iv) une visibilité nationale et internationale accrue des bénéfices globaux des territoires de vie ;
- (v) un plaidoyer efficace en faveur de politiques et de pratiques améliorées.

7. Réviser et renouveler – Le renforcement autonome est un processus continu d'apprentissage et d'action. Les territoires de vie ou APAC, leurs communautés gardiennes et les contextes plus larges dans lesquels ils existent sont dynamiques. L'évolution des paysages et des circonstances peut apporter, au fil du temps, de nouvelles opportunités et de nouveaux défis. Plutôt que d'être un exercice ponctuel, le processus peut être envisagé comme un ensemble d'approches et d'engagements permettant un apprentissage et une croissance continus.

Annexe b - Enregistrement des APACs dans les bases de données

1. Le Registre mondial des APAC (ICCA) [ICCA Registry](#)

Le Registre mondial des APAC a été créé en 2008 en tant que plateforme en ligne visant à sensibiliser à l'importance des pratiques de conservation menées par les peuples autochtones et les communautés locales. Il s'agit d'une base de données volontaire, dans laquelle les gardiens des APAC ou les organisations qui les soutiennent peuvent fournir des données, des études de cas, des cartes, des photographies et des récits. Les informations peuvent être fournies au moyen d'un questionnaire fondé sur le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des communautés concernées.

Le Registre des APAC fournit également des informations permettant de comprendre ce que sont les APAC, les avantages et les considérations liés à la participation, ainsi que les processus d'enregistrement.

ICCA Registry webinars

[ICCA Registry webinar 1: Why participate](#)

As an introduction to the ICCA Registry, this webinar discusses the potential benefits of participating in the ICCA Registry, and things to consider before doing so.

[ICCA Registry webinar 2: How to participate](#)

This webinar discusses how to participate in the ICCA

Le

ICCA Registry videos

Video 1: [What are ICCAs?](#)

Video 2: [Why submit your ICCA to the ICCA Registry, and how?](#)

Video 3: [What definitions can your ICCA meet?](#)

Registre des APAC est lié à l'Initiative « Protected Planet », qui constitue la plateforme de référence pour les données mondiales sur les aires protégées et conservées (APC) et qui assure le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des cibles de conservation fondés sur les zones.

2. Initiative «Protected Planet» [Protected Planet Initiative](#)

L'Initiative Protected Planet est une plateforme en ligne qui stocke des données sur les aires protégées et conservées (APC). Les bases de données « Protected Planet » comptent une diversité d'utilisateurs, notamment des gouvernements, des ONG, des acteurs non étatiques et des communautés, qui les utilisent pour suivre les progrès vers les objectifs politiques, éclairer de nouvelles stratégies de conservation, défendre des territoires et sensibiliser.

Les gardiens des APAC peuvent également choisir de soumettre leurs APAC en tant qu'aire protégée ou en tant qu'OECM (Autre mesure de conservation efficace par zone) aux bases de données « Protected Planet », lesquelles incluent la Base de données mondiale des aires protégées (World Database on Protected Areas – WDPA) et la Base de données mondiale des autres mesures de conservation efficaces par zone (World Database on Other Effective Area-based Conservation Measures – WD-OECM). La soumission de données sur les APAC aux bases de données « Protected Planet » renforcera davantage leur visibilité et garantira leur prise en compte dans le suivi des progrès vers les ambitions nationales et internationales en matière de conservation.

Annexe c – outil de calcul de l'Indice de résilience et de sécurité

Profil de l'APAC			
L' « Outil de résilience et de sécurité pour les APAC »			
	Questions sur l'évaluation de la résilience	Profil	Score
1. Connexion entre les peuples autochtones et les communautés locales (IPLC) et des APAC			Score moyen 1 : Score total/5= Description du score et des questions clés
1.1	Les valeurs culturelles, spirituelles et autres valeurs non matérielles des APAC appréciées par les IPLC concernés, comme en témoigne le fait que l'APAC fait partie de leur vision du monde et de leur identité et/ou est très importante sur le plan culturel ou religieux	(5) Virtuellement universelle dans le contexte local (4) La connexion et l'appréciation de la majorité des gens (3) Détenue par environ la moitié de la population (2) Détenue par une petite partie de la population et en voie de dégénérescence (1) Les valeurs liées à l'APAC sont fondamentalement perdues	
1.2	Les valeurs de conservation de l'APAC sont appréciées par les IPLC, comme le montrent les espèces endémiques et les fonctions des écosystèmes qui sont bien connues et protégées	(5) La quasi-totalité des personnes sont bien informées et actives pour les conserver (4) La majorité des personnes sont bien informées et actives pour les conserver (3) Environ la moitié de la population est concernée et active ; (2) Seule une petite partie de la population est consciente et préoccupée, et en déclin (1) La plupart des populations locales ne sont pas préoccupées ou sensibilisées	

1.3	les valeurs de subsistance et économiques de l'APAC , par exemple comme source de nourriture, d'eau, de revenus ou pour assurer une protection contre les catastrophes environnementales, appréciées par les IPLC et les mesures de protection des principaux services écosystémiques	(5) Fondamentalement, tout le monde est conscient des services essentiels et des bonnes mesures de sauvegarde (4) La majorité de la population est consciente, et certaines mesures pour sauvegarder les services essentiels. (3) Environ la moitié des personnes sont conscientes et souhaitent les sauvegarder. (2) Une petite partie de la population les connaît et souhaite les sauvegarder (1) Les gens ne connaissent pas les services et les prestations et aucune mesure n'est prise pour les protéger		
1.4	L'âge et la force relative des relations entre l'APAC et les IPLC concernés	(5) Plus de 100 ans (4) Environ 51 à 100 ans (3) Environ 26 à 50 ans (2) Environ 11 à 25 ans (1) Moins de 10 ans		
1.5	Intensité et continuité de l'attachement à leur APAC	(5) Tous les anciens et les jeunes, hommes et femmes, sont engagés dans les soins à l'APAC. (4) La majorité de la population, y compris les femmes et les jeunes, est engagée (3) Forte implication des anciens et des adultes de la communauté, et de certains jeunes (2) Uniquement les personnes âgées et les adultes (1) Personne ne s'intéresse fondamentalement de l'APAC		
2. Gouvernance de l'APAC			Score moyen 2 : Score total/5=	Description du score et des questions clés

2.1	<p>Le processus décisionnel de l'APAC est apprécié et respecté par les membres de l'IPLC, comme en témoignent les institutions, les champions et les leaders de l'APAC</p>	<p>(5) Des institutions établies et respectées par presque tout le monde (4) Certaines institutions en place et respectées par pratiquement tout le monde (3) Certaines institutions sont en place, mais ne sont pas respectées par tous et doivent être renforcées. (2) Existe quelques institutions mais son respect et son influence diminuent (1) Aucune institution ni décision concernant l'APAC n'est pas respectée</p>	
2.2	<p>L'engagement communautaire dans le processus décisionnel, comme en témoigne la participation de différentes catégories de la population</p>	<p>(5) Les questions importantes sont décidées par consensus, par une assemblée générale ou un organe équivalent établi (4) Les grandes questions sont décidées par consensus et par la consultation/engagement de différentes sections de la population. (3) Les questions importantes sont débattues et les décisions sont généralement prises à la majorité (2) Décisions prises par un groupe d'anciens locaux. (1) Décisions prises par une petite partie influente de la population</p>	
2.3	<p>la cohésion et la solidarité communautaires, comme en témoignent le sentiment d'identité commune, l'entraide et le respect</p>	<p>(5) L'IPLC est fier de son identité et démontre en pratique l'entraide et le respect mutuels internes (4) La majorité de l'IPLC est fière de son identité et fait preuve en pratique d'une entraide et d'un respect mutuels internes (3) Existents sporadiquement et les initiatives visant à sauvegarder/améliorer (2) Existents sporadiquement et s'affaiblissent (1) De nombreux cas de dénuement et d'abandon au niveau local, et les festivités</p>	

		et initiatives communes sont pratiquement inexistantes		
2.4	L'application effective des règles , comme en témoignent les règles locales concernant divers aspects de la vie locale (pas seulement l'APAC) qui sont bien connues et respectées	(5) Tout le monde connaît les règles et les infractions commises par les membres de la communauté sont virtuellement absentes (4) La majorité des gens sont au courant et les infractions commises par des membres de la communauté sont rares (3) Environ la moitié des personnes sont généralement au courant et les infractions sont rares (2) Généralement connues par une petite section, et des cas d'infractions importants (1) Les règles sont pour la plupart inconnues et en conflit avec les règles		
2.5	Transparence et responsabilité , comme en témoignent les informations sur la prise de décision locale facilement et largement disponibles ; gestion technique et financière estimée saine ; archives et procédures comptables en place ; évaluations régulièrement effectuées, etc.	(5) Des procédures de gestion et de partage des informations et des décisions bien établies/convenues. (4) Mise en place de bonnes procédures, et accès facile aux décisions et aux informations (3) Seuls quelques groupes/secteurs de la population connaissent et ont accès à l'information (2) Les personnes ne sont pas claires, et sont mises à disposition de manière irrégulière (1) Tous les aspects de la prise de décision sont inédits		
3. Conservation de la nature et moyens de subsistance durables			Score moyen 3 : Score total/3=	
3.1	L'état des écosystèmes au sein de l'APAC, comme le montrent des indicateurs tels que la taille de la zone boisée, la qualité de l'eau douce, l'abondance et la	(5) Différents écosystèmes se développent (4) Bon état/intact et stable (3) L'équilibre écologique est incertain (2) Écosystèmes affectés par différentes pressions		

	vigueur de la biodiversité endémique	(1) Nombre d'écosystèmes gravement dégradés		
3.2	État des écosystèmes dans les environs des APAC, comme en témoignent des indicateurs tels que ceux mentionnés ci-dessus	(5) Différents écosystèmes prospèrent (4) Bon état/intact et stable (3) L'équilibre écologique est incertain (2) Écosystèmes affectés par différentes pressions (1) Nombre d'écosystèmes gravement dégradés		
3.3	La qualité des moyens de subsistance des peuples autochtones et les communautés locales (IPLC) dans les APAC, comme en témoignent la souveraineté alimentaire et le niveau de vie	(5) La population a un bon niveau de vie, un accès à une santé et une éducation de qualité, un bon revenu et ne connaît pas la pauvreté. (4) La population a un assez bon niveau de vie, a accès à la santé et à l'éducation de base et ne connaît pas la pauvreté. (3) Certaines incertitudes existent et l'accès aux services de santé et d'éducation est limité. (2) Une partie importante de la population a un faible niveau de vie et un accès limité aux services de santé et d'éducation (1) Taux élevé de pauvreté, et accès limité ou inexistant aux services de santé et d'éducation.		
4. Facteurs internes			Score moyen 4 : Score total/5=	
			Description du score et des questions clés	
4.1	Etendue de la migration des membres des IPLC en dehors des zones ayant un impact négatif sur les APAC	(5) Il n'y a pas de migration extérieure qui affecte négativement les APAC. (4) Seul un petit nombre d'entre eux émigrent pour des emplois temporaires et reviennent. (3) Peu de personnes migrent en dehors de la région ; les jeunes partent généralement pour étudier et reviennent.		

		(2) De plus en plus de personnes migrent, et la tendance est à la hausse. (1) Les gens migrent en dehors de la zone ; aucun ne revient et la zone souffre clairement de dépeuplement.		
4.2	Preuve d'un changement culturel rapide comme en témoigne la perte de valeurs traditionnelles importantes, de connaissances traditionnelles, la dégénérescence des festivals et de la langue locale.	(5) Les valeurs locales importantes, les festivals, les langues sont intacts et fondamentalement inchangés. (4) Aucune incidence considérable sur les valeurs traditionnelles importantes, les coutumes et traditions, les savoirs traditionnels, les festivals et les langues. (3) Des changements se produisent, mais ils sont facilement intégrés dans le cadre culturel local. (2) Affaiblissement ou perte de valeurs, de festivals et de langues locales importantes. (1) Perte de valeurs traditionnelles importantes, même les festivals locaux, les savoirs traditionnels et les langues		
4.3	Preuve de l'évolution rapide des modes de vie et des aspirations économiques	(5) Aucun changement apparent dans les modes de vie et les aspirations économiques locales. (4) Pas de changement considérable ou d'incidence sur les modes de vie et les aspirations locales. (3) Les nouvelles aspirations et les nouveaux modes de vie semblent bien s'accorder avec les habitudes. (2) Tendance croissante à l'évolution négative du mode de vie économique et des aspirations (1) Généralisation et perturbation des valeurs coutumières.		
4.4	Preuve de la fragmentation politique/sociale , telle que révélée par les différences	(5) Très unis dans leurs objectifs politiques (4) Pas d'unité forte, mais en même temps pas de différences visibles		

	politiques et sociales bien apparentes au sein des IPLC	(3) Des différences existent mais sont traitées avec respect (2) Engendrer un comportement irrespectueux (1). Dégénère en conflit et en violence		
4.5	Preuves de conflits et de crimes internes , y compris ceux liés au sexe et à l'âge	(5) Les conflits et les crimes internes sont inconnus (4) Conflits et crimes internes négligeables (3) Peu de cas de conflits et de crimes internes mais facilement résolus (2) Tendance croissante des conflits et crimes internes (1) Les conflits et les crimes internes sont fréquents		
5. Occupation et reconnaissance				Score moyen 5 : Score total/4= Description du score et des questions clés
5.1	APAC reconnue et respectée par les communautés voisines	(5) Reconnue et respectée par toutes les communautés voisines (4) Reconnue et respecté par la majorité des communautés voisines (3) Reconnue et respectée par environ la moitié des communautés voisines (2) Reconnue et respectée par quelques communautés voisines (1) Reconnue et respectée par personne		
5.2	Droits collectifs territoriaux et de propriété sur les ressources naturelles reconnus par la société et les organismes publics	(5) La société au sens large et les organismes publics reconnaissent et soutiennent fortement cette initiative, et des campagnes spécifiques ont été menées. (4) La majorité des ONG, des sociétés civiles et des organismes publics reconnaissent et soutiennent les droits. (3) Un niveau équitable de reconnaissance et de soutien des ONG, des sociétés civiles et des organismes publics (2) Reconnaissance et soutien limités ou sporadiques		

		(1) Aucune reconnaissance ou soutien n'est apparent		
5.3	Reconnaissance informelle des droits collectifs territoriaux et de propriété sur les ressources naturelles par les organismes publics (par exemple, par la coordination des activités de gestion, la reconnaissance et le respect publics par les fonctionnaires, etc.)	(5) La collaboration est positive, très respectueuse, elle existe depuis longtemps et/ou est également reconnue de jure (4) La collaboration est positive, très respectueuse, elle existe depuis longtemps et/ou est également reconnue de jure (3) Il existe des incertitudes et des litiges relativement peu importants (2) Assez faible/affaiblissement (1) Les instances de collaboration sont absentes		
5.4	Statut de l'APAC officiellement reconnu dans la législation et la politique de l'État, et soutien du gouvernement.	(5) Statut juridique reflété et reconnu par le droit et la politique de l'État, et bon soutien du gouvernement. (4) Soutien et reconnaissance formels de la part du gouvernement, car ils ne sont pas explicitement reflétés dans la législation et la politique de l'État. (3) La législation n'est pas claire et l'on peut plaider en faveur d'un soutien. (2) Le gouvernement ne reconnaît pas les institutions coutumières et/ou locales et n'aide pas à faire respecter les lois coutumières et les règles convenues localement. (1) Le gouvernement s'oppose aux institutions coutumières et/ou locales et à l'application des lois coutumières et des règles convenues localement		
6. Niveau de soutien approprié de tiers /groupes				Score moyen 6 : Score total/4=
				Description du score et des questions clés
6.1	Soutien politique de tiers /groupes extérieurs à la région (par exemple, plaidoyer par des acteurs extérieurs pour les droits des IPLC).	(5) Aucun soutien n'est souhaité et aucun soutien n'est reçu ou un soutien important est nécessaire et beaucoup est reçu. (4) Un assez bon soutien est reçu, comme souhaité.		

	(voir si les IPLC concernés souhaitent et désirent un soutien « politique » ou préfèrent l'autonomie et l'absence d'ingérence extérieure ; le score peut donc être attribué en fonction d'un équilibre entre le soutien souhaité et obtenu)	(3) Seule une partie de ce qui est souhaité/nécessaire est reçue. (2) Incertain et intermittent. (1) Les IPLC reçoivent beaucoup d'attention politique non désirée ou aucune attention malgré un fort besoin ressenti.		
6.2	Soutien économique de tiers /groupes extérieurs à la zone (par exemple, en termes de ressources financières et/ou de soutien en nature fourni aux IPLC pour diverses initiatives locales)	(5) Aucun soutien n'est souhaité et aucun soutien n'est reçu ou un soutien important est nécessaire et beaucoup est reçu. (4) Un assez bon soutien est reçu, comme souhaité. (3) Seule une partie de ce qui est nécessaire est reçue. (2) Incertaine et intermittente (1) Aucune aide reçue, bien qu'il y ait un grand besoin		
6.3	Soutien technique de tiers /groupes extérieurs à la zone (par exemple, pour les inventaires de la biodiversité, soutien juridique, etc.) [l'évaluation de faible à fort dépend de l'équilibre entre le soutien souhaité et obtenu].	(5) Un soutien fort comme souhaité (4) Un soutien assez fort comme souhaité (3) Soutien moyen selon les besoins (2) Un soutien assez faible (1) Faible ou pas de soutien		
6.4	Reconnaissance culturelle (par exemple, la compréhension et le respect des valeurs culturelles et identitaires qui motivent les IPLC).	(5) La culture et l'identité sont ouvertement valorisées et incluses dans les programmes scolaires, utilisées dans les réunions gouvernementales et bien reconnues par la société en général. (4) La culture et l'identité sont valorisées et la population est fière de les utiliser et de les promouvoir. (3) La culture et l'identité sont équitablement respectées par les organismes publics et autres. (2) Aucun soutien du gouvernement ni aucune objection à l'utilisation dans des occasions officielles et publiques.		

		(1) La langue locale et les autres expressions culturelles sont généralement ignorées.		
7. Facteurs externes			<p>Score moyen 7 : Score total/4=</p> <p>Description du score et des questions clés</p>	
7.1	Les forces économiques qui menacent des APAC	(5) Inexistant (4) Imminent dans le futur (3) Les forces/pressions sont là, mais le gouvernement ne les soutient pas (2) Il en existe peu mais pas de soutien ou d'alliance avec le gouvernement national (1) Existe dans la région et fonctionne en alliance avec le gouvernement national		
7.2	Les colons, les migrants et les réfugiés ont un impact négatif sur les APAC	(5) Totalement absent (4) Imminent dans le futur (3) Quelques-uns et fonctionnant seuls (2) Quelques-uns avec le soutien du gouvernement (1) Nombreux et avec le soutien du gouvernement		
7.3	Les principales menaces environnementales qui pèsent sur les APAC, telles que la pollution, les espèces envahissantes répandues ou les effets graves actuels ou attendus du changement climatique	(5) Aucune menace de ce type n'est apparente ou attendue (4) Incertitude, manque de clarté et de précision (3) Si de telles menaces se profilent (2) Quelques menaces environnementales visibles (1) Clairement apparent et grave		
7.4	Les menaces pour les APAC sont liées à la guerre, aux conflits violents et à la criminalité, par exemple en raison des opérations de guérilla et de contre-insurrection dans la région.	(5) Aucune menace de ce type n'est apparente ou attendue (4) Incertitude, manque de clarté et de précision (3) Si de telles menaces se profilent (2) Existant mais négligeable (1) Clairement apparent et grave		
	Indice de résilience/sécurité de l'APAC = score total (score moyen 1+2+3+4+5+6+7) /35 x 100			